

Séance académique du mercredi 18 mai 2022

La première communication de la séance de mercredi a été assurée par Bruno Gachet, généalogiste et paléographe. Il a traité de l'affranchissement des mainmortables en Savoie. Ce sujet essentiel permet d'appréhender les relations souvent conflictuelles entre les différentes composantes de la société.



Bruno GACHET

Les charges seigneuriales sont complexes entre les introgés, les loads, les servis, les droits d'usage, la taillabilité, le droit d'échute, ... Ces droits font l'objet d'un contrat notarial enregistré par la Chambre des comptes, d'où la connaissance que nous en avons. Le seigneur fait établir un terrier qui reprend tous les droits qu'il possède par rapport à ses assujettis.

Au fil des siècles, ces droits donnaient lieu à des contestations et des conflits qui allèrent grandissants jusqu'au XVIIIème siècle.

Dès 1561, le duc Emmanuel-Philibert affirme sa volonté d'abolir les servitudes. En moyenne, l'affranchissement des charges vaut 30% de la valeur du patrimoine. En 1565, il introduit le paiement différé pour faciliter les transactions.

L'affaire est relancée en 1752 par Charles-Emmanuel III qui supprime la taillabilité du domaine de la Couronne et invite les communes à demander un affranchissement collectif. Son fils Victor-Amédée III poursuit son œuvre et à la veille de l'invasion révolutionnaire française, environ 65% des droits sont rachetés. L'Assemblée des Allobroges supprime les droits restants le 27 octobre 1792.

En conclusion, Bruno Gachet insiste sur le rôle précurseur de la Maison de Savoie dans la suppression des droits et montre que des personnes très fortunées pouvaient aussi être assujetties aux droits féodaux.

Dans la deuxième communication, François Demotz, professeur d'histoire à Lyon II, présente la vision des Alpes du Nord au Xème et XIème siècle. Les échanges sont nombreux à travers les Alpes, entre Lorraine, France, Saône et Rhône, et les Provinces italiennes. Plusieurs dizaines de textes de l'époque relatent le passage, certains auteurs de façon indirecte. Ils confondent les montagnes et les Alpes. Quant aux vallées, il s'agit simplement du prolongement des plaines. La description est d'une grande banalité. Les lieux sont peu mentionnés, sauf l'abbaye de Saint Maurice

d'Agaune et le Mont-Joux, plus tard Grand Saint Bernard.

Les auteurs qui ont réellement traversé les Alpes sont impressionnés par les sommets, les accès difficiles, les chemins escarpés, les éboulements et la furie des eaux, la neige étant peu citée.

Il faut être armé, les Alpes pouvant être le refuge de séditieux : on craint les sarrasins, terme qui peut désigner aussi quelques bandits locaux. On se plaint des péages mais on trouve des guides compétents et des sauveteurs. On décrit l'endroit où l'on passe et on survalorise souvent le voyage.



François DEMOTZ



De gauche à droite, Bruno GACHET, le président GENELETTI, François DEMOTZ